

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

AFFAIRE N°09

**Autorisation de signer les lots 1, 2 et 3 de la procédure
de consultation du marché n°A.14.039
« Fourniture de carburants »**

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

ETAIENT PRESENTS

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : 48

Présents : 27
Absents représentés : 15
Absents : 06

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DIJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

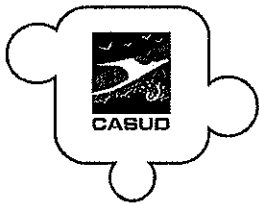
ABSENT

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacques HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

REPRESENTE(E)S -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François ROUSSEY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)
Entre-Deux – Le Tampon – Saint-Joseph – Saint-Philippe

Conseil Communautaire
Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14h 00

AFFAIRE N°09

Autorisation de signer les lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché n°A.14.039 « Fourniture de carburants »

Note de synthèse

I) Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants pour les véhicules et les petits matériels mécanisés de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASud).

Décomposition en lots :

La présente consultation est composée de 2 lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct. Chacun des lots est un marché à bons de commande avec un minimum annuel et un maximum annuel en quantité.

➤ **Lot 1 : Sans plomb**

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants de type sans plomb pour les véhicules et les petits matériels mécanisés de la CASud.
Il s'agit d'un marché à bons de commandes avec une quantité minimale annuelle de 1 000 litres et avec une quantité maximale annuelle de 2 500 litres.

➤ **Lot 2 : Gazoil**

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants de type gazoil pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération du Sud.
Il s'agit d'un marché à bons de commandes avec une quantité minimale annuelle de 25 000 litres et avec une quantité maximale annuelle de 200 000 litres.

II) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché public de fournitures.
Il s'agit d'un marché alloti.
Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Tous les lots sont des marchés à bons de commande avec un minimum annuel et un maximum annuel en quantité au sens de l'article 77 du code des marchés publics et des accords cadres au sens de la directive 2004/18/CE.

a) Lieu de livraison

Lot 1 :

- Livraison aux véhicules de la CASud à travers le réseau de distributeurs agréés par le titulaire et au fur et à mesure des besoins de chaque véhicule, par approvisionnement direct dans le réservoir.
- Livraison en petit volume dans des jerricans adaptés (20 à 30 L) pour le transport de petites quantités de carburant pour le petit matériel mécanisé.

Lot 2: Livraison aux véhicules de la CASud à travers le réseau de distributeurs agréés par le titulaire et au fur et à mesure des besoins de chaque véhicule, par approvisionnement direct dans le réservoir.

b) Durée du marché

La durée de chacun des lots est d'1 an à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015.

Chacun des lots pourra être reconduit 3 fois de façon tacite pour une période d'1 an. En cas de reconduction les quantités minimales et maximales indiquées plus haut seront également reconduites.

Le Pouvoir Adjudicateur prend par écrit la décision de ne pas reconduire le marché. Il informera le titulaire de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tôt 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

d) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché est la suivante :

Nature : 606 22

Le marché sera imputé sur le budget général de la CASud.

III- Procédure de passation

a) Ouverture des plis

Le 04 décembre 2014 et en dehors de la présence du public, les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont procédé à l'ouverture des plis.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, la CAO :

1) a constaté que deux candidats avait remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, la CAO a demandé au représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur de demander à ces 2 candidats de compléter leur candidature avant le 10 décembre 2014 à 12h00 (heure locale).

L'autre candidat, dont le dossier de candidature était complet, a été informé de cette demande et a également eu la possibilité de compléter sa candidature sur d'autres points si il le souhaitait, et ce dans le même délai.

2) a procédé à l'enregistrement des offres ;

3) a renvoyé l'attribution des lots 1 et 2 de la procédure de consultation à une date ultérieure.

b) Analyse et sélection des candidatures et attribution

Le 12 décembre 2014, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé :

D'une part,

1) de sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 1 : TOTAL, ENGEN et SRPP ;

2) de sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 2 : TOTAL, ENGEN et SRPP.

D'autre part,

1) d'attribuer le lot 1 « Sans plomb » à la société TOTAL pour un prix unitaire au litre remisé de 1,388 € HT ;

2) d'attribuer le lot 2 « Gazoil » à la société TOTAL pour un prix unitaire au litre remisé de 1,068 € HT.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASud (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction de la commande publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- 1. D'approuver le lot 1 « Sans Plomb » ;**
- 2. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 1 ;**
- 3. D'approuver le lot 2 « Gazoil » ;**
- 4. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 2.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- 1. D'approuver le lot 1 « Sans Plomb » ;**
- 2. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 1 ;**
- 3. D'approuver le lot 2 « Gazoil » ;**

4. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 2.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASud



André THIEN AH KOON

